

mais des recherches plus intenses s'imposent, par l'entremise d'associations de consommateurs peut-être, ou de groupes proposés à la pollution et au milieu ou encore du ministère de la Consommation ou des Corporations, pour juger des divers produits que nous utilisons.

J'ai dit tout à l'heure que certaines essences contiennent beaucoup plus de plomb que d'autres. J'ai ici une publication suivant laquelle le public est victime d'une certaine fraude et que les annonces laissant entendre que les essences à basse teneur de plomb réduisent la pollution ne sont peut-être pas aussi honnêtes qu'elles devraient l'être et peut-être pas véridiques. Une compagnie qui s'est lancée au Canada dans une importante campagne de publicité, dit qu'elle pourrait produire une essence à faible teneur en plomb. Néanmoins, elle n'en fait rien car il faudrait employer en remplacement du plomb des aromates qui seraient encore plus nuisibles: il y a donc supercherie, car on ne réduirait pas par là la pollution.

Les cas de ce genre me rendent plutôt circonspect à l'égard du bill du député. A mon avis, il nous faudrait plus d'épreuves, menées par des spécialistes, qui nous renseigneraient sur l'effet global d'un produit comme celui-ci. Il peut nous être utile de savoir que l'essence renferme telle proportion d'octane, mais il se peut que le rendement de la voiture dépende plus des aromates ou d'autres additifs que de l'octane. Des bills semblables peuvent permettre de réaliser tels objectifs—et j'appuie certainement ce bill-ci—néanmoins, ils ne suffisent pas.

Je ne souhaite pas faire échouer le bill en prolongeant la discussion. C'est un projet que tous les députés appuieront sans doute volontiers. Je souhaite simplement faire consigner au compte rendu les réserves que je fais à l'égard de renseignements trop simplistes qui pourraient conduire les citoyens à commettre des erreurs en raison de leur manque de connaissance sur les effets de l'essence.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, voici un bon bill. Je participe au débat cet après-midi simplement parce que je m'intéresse à un aspect du bill que des députés ont mentionné en d'autres occasions, c'est-à-dire l'usage de différents genres de carburants à bord des avions au Canada. Évidemment, on emploie pour les vols des personnages de marque un carburant moins inflammable et moins dangereux qu'à bord des avions affectés principalement au transport du public. Cela me revient à l'esprit et j'avais l'intention de poser une question à la Chambre à ce sujet. Je la lance dans le débat et si quelqu'un sait quelque chose, je lui serais reconnaissant de me donner la réponse. Il y a quelques jours à peine, dans le *Citizen* d'Ottawa du 5 décembre, K. O. Eardwell, d'Ottawa, qui est un fonctionnaire dans le domaine technique et qui connaît la question, a publié la lettre suivante sur l'étiquetage de l'essence:

• (4.10 p.m.)

Aux débuts des avions à réaction, lord Brabazon de Tara, pionnier de l'aviation et défenseur de la sécurité, a signalé que les avions utilisant le carburant JP-4 pouvaient se transformer facilement en torches volantes. Soucieuses d'économie, les lignes aériennes n'ont pas tenu compte de l'avertissement mais pour le transport aérien de personnages importants, l'Angleterre et les États-Unis utilisent des carburants plus sûrs.

Si le carburant n'est pas assez sûr pour le transport de la royauté et des hauts personnages à l'étranger, il ne l'est pas davantage pour le transport public.

Je crois que cette affaire a déjà fait l'objet de questions. Il s'agit d'un sujet important. Je conviens avec l'auteur de cette lettre que ce qui vaut dans le cas des hauts dignitaires, au Canada ou ailleurs, doit valoir dans le cas des Canadiens en général. J'espère que la mesure parrainée par le whip intérimaire mais pas encore permanent du gouvernement—et nous souhaitons que sa nomination soit confirmée—fera mieux comprendre la nécessité d'utiliser le même genre de carburant dans tous les avions, peu importe la qualité des passagers qu'ils transportent. Je comprends que cette question ne se rapporte peut-être pas aux termes du bill, mais je voudrais savoir si les officiels qui voyagent par avion au Canada—certains d'entre eux font probablement partie de la Chambre—reçoivent un traitement de faveur, car je suis l'un des députés qui, depuis nombre d'années, allèguent sans cesse que ce qui vaut dans le cas des occupants des banquettes ministérielles, vaut aussi pour les députés de l'arrière-ban. Cela s'applique à tout avantage imaginable accordé dans cette Chambre, que ce soit aujourd'hui, la semaine prochaine ou à Noël, l'an prochain.

**M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir participer un instant à ce débat car, à mon avis, le député nous a présenté une mesure que nous serions bien motivés de renvoyer au comité des Finances. J'ai l'impression qu'il faudrait discuter certains problèmes avec les légistes de la Couronne quant au droit constitutionnel du gouvernement fédéral d'exécuter son projet, mais n'empêche que cette idée est excellente.

Je crois aussi que les compagnies qui vendent des produits pétroliers seront heureuses de pouvoir comparaître devant le comité et d'émettre leurs opinions à ce sujet. Je ne vois franchement pas pourquoi elles refuseraient de se conformer à une telle exigence, car les mots qui figurent aujourd'hui sur les pompes d'essence «régulier» et «de première qualité»—ne veulent pas dire grand-chose, sauf qu'un produit coûte plus cher que l'autre au consommateur profane. Si les taux d'octane ont vraiment une signification, le public aurait peut-être droit à une explication.

Dans ce même ordre d'idée, monsieur l'Orateur, on a annoncé deux autres augmentations de prix il y a environ un an. Le prix du nickel a augmenté de 24.3 p. 100 et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a qualifié cette hausse de très faible, se rappelant sans aucun doute que 96 p. 100 de notre nickel est écoulé à l'extérieur du Canada et que cette majoration n'aurait donc pas beaucoup de répercussions à l'intérieur. En même temps, le prix de l'essence a grimpé chez les pompistes de l'Ontario: de sept dixièmes de 1 p. 100 par gallon. Ce fut un tollé général bien que les frais de circulation de l'automobiliste moyen ne s'en sont trouvés accrus que de \$3.50 par an.

L'affranchissement d'une lettre de première classe a fait un bond d'un cent il y a juste un an. Cela représentait une hausse de 20 p. 100. Je ne me souviens pas qu'à l'époque quelqu'un ait exigé une enquête du ministère des Postes pour déterminer si cette augmentation était justifiée. Le ministère des Postes a découvert tout simplement que ses coûts d'exploitation s'étaient accrus et que pour fonctionner comme une entreprise prudente, il fallait percevoir plus de revenus pour ses services. Toute-